



ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2025

Présidence	Claude Cretton	Syndic
Présences	Assistance totale	75 personnes
	Citoyen-ne-s actifs-ves	73 personnes
	Sans droit de vote	Anette Cetinjanin-Leuzinger, Secrétaire communale Angie Dafflon pour le journal La Gruyère
	Excusé-e-s	Cédric Démataz
	Presse	Angie Dafflon pour le journal La Gruyère
	Scrutateurs-trices	Philippe Blein, Jean-Pierre Leu, Norbert Tornare et Jacqueline Remy-Bapst

Rédaction du procès-verbal par la Secrétaire communale. En vertu de l'article 3 de la LCo, la séance sera enregistrée ; l'enregistrement sera effacé après l'approbation du procès-verbal par l'Assemblée suivante.

CONVOCATION – TRACTANDA

Assemblée convoquée par :

- insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg ;
- convocation adressée par un tout-ménage ;
- avis au pilier public, ainsi que sur le site Internet.

Ordre du jour :

1. **Procès-verbal de l'Assemblée du 20 mai 2025** ; ne sera pas lu étant publié sur le site Internet www.broc.ch et à disposition auprès du secrétariat communal
2. **Budgets 2026 du Foyer la Rose des Vents - Présentation, rapports de la Commission financière et approbations**
 - 2.1. **Budget de résultats**
 - 2.2. **Investissements**
 - 2.2.1. Remplacement du matériel de l'appel-malade pour un montant de CHF 46'000.-
 - 2.2.2. Remplacement des lave-bassins pour un montant de CHF 45'000.-
 - 2.3. **Budget annuel des investissements**
3. **Budgets 2026 de la Commune - Présentation, rapports de la Commission financière et approbations**
 - 3.1. **Budget de résultats**
 - 3.2. **Investissements**
 - 3.2.1. Arrêts de bus : mise en conformité - Complément financier - CHF 82'000.-
 - 3.2.2. Secteur Biffé - Adduction d'eau et éclairage public - CHF 169'700.-
 - 3.3. **Budget annuel des investissements**
4. **Planification financière 2026-2030 - Présentation et rapport de la Commission financière**
5. **Association Secours Sud Fribourgeois - Modification des statuts pour approbation**
6. **Divers**



Erreur de frappe au dos de la convocation dans la colonne du budget 2025 dans le compte annuel des investissements : les dépenses sont de CHF 6'705'027.- et non CHF 6'705'028.-.

Approbation : avec cette remarque ordre du jour adopté.

1. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE DU 20 MAI 2025

Ce procès-verbal ne sera pas lu, étant publié sur le site Internet www.broc.ch et à disposition auprès du secrétariat communal, conformément à l'article 13 RELCo. Un condensé a aussi été publié dans le nouveau journal local INFOBROC.

Approbation : ce procès-verbal est approuvé à main levée et à l'unanimité.

2. BUDGET 2026 DU FOYER LA ROSE DES VENTS - PRÉSENTATION, RAPPORTS DE LA COMMISSION FINANCIÈRE ET APPROBATIONS

2.1. BUDGET DE RÉSULTATS

FOYER "LA ROSE DES VENTS" COMPTE DE RÉSULTATS (en CHF)		Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
3	<i>Revenus</i>	5'822'800	5'894'200	5'859'887
6	<i>Charges</i>	5'821'250	5'893'300	5'722'934
<i>EXCÉDENT DE CHARGES (-) / PRODUITS (+)</i>		1'550	900	136'953

Soins

La totalité des charges salariales et sociales du personnel soignant est financée par la facturation des soins de base LAMAL et les taxes couvrant les frais d'accompagnement. La variation de ces charges est dépendante du niveau de soins des résidents déterminé par des évaluations périodiques. L'excédent de charges sera versé par le Canton pour atteindre l'équilibre financier.

Socio-hôtelier

Les taxes d'hébergement correspondent à un taux d'occupation estimé à 98%. Une indexation du prix par jour et par résident, actuellement fixé à CHF 108.-, est attendue dès 2026. La totalité des salaires reste stable.

Financement de l'infrastructure

Le montant des frais financiers est versé par le pot commun du Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG). Les investissements des EMS gruériens ainsi que le coût financier des journées hors district sont refacturées aux communes selon la règle appliquée également à la répartition des frais des soins à domicile.

Résultats résumés

L'excédent de charges est couvert, d'une part par les recettes des frais financiers et d'autre part par la dissolution des réserves de revalorisation des immobilisations, conséquence du passage à MCH2 (nouveau modèle comptable harmonisé) en 2022.

Chiffres clés

Le 82.4 % des coûts proviennent des charges salariales et sociales, soit CHF 9'082.- par mois et par résident. L'effectif total en personnel est stable ; il dépendra surtout des niveaux de soins requis des résidents.

Commission financière : proposition d'approuver ce budget.

Approbation : ce budget est approuvé à main levée et à l'unanimité.



2.2. INVESTISSEMENTS

2.1.1. REMPLACEMENT DU MATÉRIEL DE L'APPEL-MALADE POUR UN MONTANT DE CHF 46'000.-

La centrale de l'appel-malade a été remplacée en 2022, mais le matériel est d'origine et obsolète.

Préavis de la commission financière : favorable.

Eliane Kuchen : qu'en est-il du projet de démolition du home paru dans la presse dans l'optique de ne pas investir pour des équipements qui seront peut-être changés prochainement ?

Claude Cretton : une explication suivra dans les *Divers* au sujet du projet qui attend le foyer de Broc.

Approbation : cet investissement est approuvé à main levée avec 7 avis contraires et 2 abstentions.

2.1.2. REMPLACEMENT DES LAVE-BASSINS POUR UN MONTANT DE CHF 45'000.-

Les lave-bassins ou lave-vases datant de 2009 (laveurs-désinfecteurs à déjections humaines) équipant les trois unités de soins ne correspondent plus aux normes.

Préavis de la commission financière : favorable.

Claude Cretton : le nouveau bâtiment ne sera pas opérationnel avant 2031.

Chantal Overney (Directrice) : il est important de remplacer ce matériel pour respecter les normes. Il pourra être déménagé sans problème dans le nouveau bâtiment.

Préavis de la commission financière : favorable.

Approbation : cet investissement est approuvé à main levée à l'unanimité.

2.3. BUDGET ANNUEL DES INVESTISSEMENTS

Ces investissements viennent d'être votés et implicitement validés. Il n'y aura pas de votation concernant ce point.

FOYER "LA ROSE DES VENTS" COMPTE DE RÉSULTATS (en CHF)		Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
3	<i>Revenus</i>	5'822'800	5'894'200	5'859'887
6	<i>Charges</i>	5'821'250	5'893'300	5'722'934
<i>EXCÉDENT DE CHARGES (-) / PRODUITS (+)</i>		1'550	900	136'953

Remerciements à Chantal Overney, Directrice, et ses collaboratrices pour la préparation des budgets présentés.

3. BUDGETS 2026 DE LA COMMUNE - PRÉSENTATION, RAPPORTS DE LA COMMISSION FINANCIÈRE ET APPROBATIONS

3.1. BUDGET DE RÉSULTATS

Le budget de résultats 2026 affiche un déficit correspondant à une perte de 4.17% ; raison principale : augmentation des charges de transferts. Le programme d'assainissement des finances de l'Etat (PAFE) prévoit plusieurs dépenses actuellement cantonales à reporter dès 2026 dans les charges communales (la plus importante : participation aux prestations complémentaires AVS et AI (correspond à 1/3 du déficit)).



Commune de Broc

Assemblée communale
du 9 décembre 2025

Diverses mesures ont été mises en place afin de ne prévoir que les dépenses nécessaires (notamment : report de travaux en 2027, impôts évalués au plus près des dernières rentrées fiscales).

COMPTE DE RÉSULTATS (en CHF)

Revenus

		Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	171'740	136'494	249'120
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	186'932	217'015	148'705
2	FORMATION	1'043'892	955'011	927'442
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	833'304	523'229	315'810
4	SANTÉ	10'300	10'368	37'623
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	805'577	804'127	737'793
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	211'390	236'911	258'487
7	PROTECTION ENVIRONNEMENT, AMÉNAGEMENT TERRITOIRE	1'471'142	1'487'657	1'386'066
8	ÉCONOMIE	25'424	40	6'220
9	FINANCES ET IMPÔTS	11'065'096	10'748'506	10'058'756
<i>Total des revenus</i>		15'824'797	15'119'358	14'126'023

Charges

0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	1'711'453	1'616'293	1'507'241
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	372'138	339'071	222'140
2	FORMATION	4'424'736	4'218'966	4'018'056
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	2'088'009	1'629'766	1'281'370
4	SANTÉ	1'371'400	1'383'900	1'221'219
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	2'800'403	2'478'042	2'269'886
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	1'358'752	1'357'102	1'229'359
7	PROTECTION ENVIRONNEMENT, AMÉNAGEMENT TERRITOIRE	1'838'580	1'892'011	1'756'018
8	ÉCONOMIE	228'172	228'911	208'447
9	FINANCES ET IMPÔTS	320'094	382'719	218'988
<i>Total des charges</i>		16'513'736	15'526'781	13'932'725

EXCÉDENT DE CHARGES (-) / PRODUITS (+)

-688'939	-407'423	193'298
----------	----------	---------

Le PAFE a été intégré dans les charges de transferts estimées par l'Autorité cantonale. Le service des communes a expressément demandé d'en tenir compte même si le budget cantonal doit encore être voté en avril 2026 et ne sera pas effectif en début d'année. Du côté des associations intercommunales, les budgets ont été mis à jour en intégrant les évolutions proposées (p. ex. la création d'un guichet famille).

Administration générale

Charges plus élevées de 6% par rapport aux prévisions 2025, différence provenant

- de l'engagement de personnel (0.8 EPT) dû à l'augmentation de la population,
- de nouvelles tâches administratives,
- d'une augmentation des honoraires liés à des mandats externes (avocats, ingénieurs, etc.).

Ordre et sécurité publics, défense

- Un nouveau règlement de stationnement sera prochainement présenté, accompagné d'un concept de stationnement nécessitant des dépenses supplémentaires tant au niveau de la gestion des tâches que des outils informatiques et de contrôle.
- Fermeture des abris PC durant les travaux d'extension de l'école primaire : mise à jour des dépenses et recettes correspondantes.



Formation

Augmentation des charges au niveau du cercle scolaire et de l'enseignement spécialisé en raison

- de l'accroissement du nombre d'enfants scolarisés : l'effectif s'élève à 345 élèves en 2026 contre 290 en 2024, soit une augmentation de 55 élève,
- du camp vert organisé une année sur deux.

Culture, sport et loisirs

- Nette augmentation en raison du changement de fonctionnement et de comptabilisation de la piscine depuis sa rénovation, y compris l'amortissement lié aux travaux.
- Création d'un chemin pédestre lié à une servitude sur l'art. 301 RF Broc, rue de Montsalvens 26.

Santé

Charges de transferts en diminution, mis à part les soins ambulatoires, comprenant les participations aux soins à domicile, aides familiales et indemnités forfaitaires.

Prévoyance sociale

Deux nouveaux postes : prestations complémentaires à l'assurance invalidité AI et celles de l'assurance vieillesse et survivants AVS. Cela représente 25% de la totalité des dépenses cantonales des prestations complémentaires et explique une partie du déficit.

Charges de transferts

- Budget 2026 plus élevé de 5.58% par rapport au budget 2025 et de 15.33% par rapport aux comptes 2024 influencé par l'accroissement de la population légale de 45 personnes.
- Augmentations cantonales les plus importantes (+ de 10%) : conservatoire, formation professionnelle et prestations complémentaires. Pour le domaine intercommunal : l'AISG et les services auxiliaires scolaires.
- En finalité, depuis 2026, les charges de transferts cantonales pèsent plus lourdement sur le budget que les charges intercommunales, inversant la tendance des dernières années.

Trafic et Télécommunications

Principale augmentation générée par les charges de transferts du trafic régional (TPF)

Protection environnement, aménagement du territoire

Coûts en diminution par rapport au budget 2025 mais augmentation des dépenses par l'engagement d'un 0.5 EPT, la complexité des dossiers et le temps consacré aux nouveaux projets.

Eau potable, épuration, déchets

- Approvisionnement en eau potable et traitement des eaux usées autofinancés
- Attribution totale aux réserves respectivement de CHF 92'245.- et de CHF 132'214.-
- Couverture des charges pour la gestion des déchets de 88.12% et taxes proportionnelles plus élevées que les taxes fixes, dans les normes

Economie

Stable du côté des charges ; concernant les produits, remboursement de charges de transferts prévu par la Corporation forestière Moléson.



Finances et impôts

- Intérêts des dettes revus à la baisse comparé au budget 2025 en fonction de l'évolution du taux d'intérêt
- Produits en hausse pour la péréquation financière, résultat de l'évolution de l'indice du potentiel fiscal
- Réserve du patrimoine administratif dissoute sur 10 ans impactant favorablement les comptes jusqu'en 2030
- Impôts ordinaires comprenant effets positifs du PAFE, compensation de base versée pour la dernière fois, impôts spéciaux difficilement estimables, peu de informations nous étant parvenues de l'Autorité cantonale.

Résultats

- Déficit budgétisé de CHF 688'939.-
- Résultat provenant des activités d'exploitation moins défavorable en 2026. Charges financières moins élevées, démontrant que le Conseil communal met tout en œuvre pour équilibrer le budget et maîtriser les charges.
- En comparant les résultats des budgets et comptes des dernières années, l'année 2026 s'inscrit dans la continuité de ceux-ci.

Eliane Kuchen : est-ce que la Commune de Botterens participe aux frais du cercle Broc-Botterens ? Jean-Marc Horner : absolument.

William Horner : évoque une augmentation des coûts de 30% par rapport à 2024 et une diminution de la réserve pour les eaux alors que ce compte devrait être présenté avec la variation de ladite réserve. Plusieurs comptabilisations ne sont pas opportunes comme des amortissements à valeur comptable sans apport de trésorerie ce qui est très dangereux. Les comptes présenteront une perte d'environ CHF 300'000.- à CHF 400'000.- et ne seront pas acceptables sans nuances. Il est dangereux de procéder à pareil traficage.

Jean-Marc Horner : la dissolution de la réserve en question sur 10 ans est une obligation du MCH2 (nouveau modèle comptable harmonisé) tout comme la réévaluation du patrimoine. Le Conseil communal gère les finances pour utiliser à bon escient tous les revenus au travers des impôts.

Claude Cretton : le terme « traficage » n'est pas accepté et le Syndic s'inscrit en faux par rapport à ce commentaire . Les finances communales doivent appliquer la loi et sont gérées conformément aux directives et lois en vigueur.

Commission financière : proposition d'approuver ce budget.

Approbation : ce budget est approuvé à main levée avec 2 abstentions.

3.2. INVESTISSEMENTS

3.2.1. ARRÊTS DE BUS : MISE EN CONFORMITÉ - COMPLÉMENT FINANCIER - CHF 82'000.-

La mise en conformité des arrêts de bus « Le Home » a été rendue nécessaire par la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés d'ici au 31.12.2023. Ces travaux étaient à la charge entière de la Commune avec un subventionnement de 20% par les TPF selon l'investissement voté par l'Assemblée communale du 09.12.2020 à hauteur de CHF 160'000.-. Suite aux changements des lois cantonales sur la mobilité et les transports et à la finalisation des devis de concert avec le Canton, un complément de crédit est nécessaire pour terminer les travaux.

Préavis de la commission financière : favorable.

Joël Cavin : est-ce que le crédit complémentaire comprend une participation des TPF ?

Claude Cretton : non, en raison des récents changements légaux.



Approbation : cet investissement est approuvé à main levée avec 1 abstention.

3.2.2. SECTEUR BIFFÉ- RÉSEAU D'EAU : ADDUCTION EAU ET ÉCLAIRAGE PUBLIC - CHF 169'700.-

Le secteur « Biffé », situé entre la rue de Montsalvens et la route des Moulins, sera prochainement en pleine mutation (2026-27) avec la construction de 4 immeubles avec parking souterrain. Le réseau d'adduction d'eau est touché par les futurs travaux (à déplacer hors de la zone de chantier) et le renouvellement de l'éclairage public aux abords du projet est aussi prévu.

Préavis de la commission financière : favorable.

Approbation : cet investissement est approuvé à main levée avec 1 abstention.

3.3. BUDGET ANNUEL DES INVESTISSEMENTS

COMPTE ANNUEL DES INVESTISSEMENTS (en CHF)		Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
6	<i>Recettes</i>	430'295	373'895	586'831
5	<i>Dépenses</i>	2'378'285	6'705'027	4'213'485
<i>EXCÉDENT DE DÉPENSES (-) / RECETTES (+)</i>		-1'947'990	-6'331'132	-3'626'654

Les investissements nets sont estimés à CHF 1'947'990.- et comprennent :

- le solde des travaux pour la rénovation du stand de tir
- l'assainissement des buttes de tir
- le crédit d'étude de l'extension de l'école
- la construction du complexe sportif
- la rénovation de la piscine
- les travaux de valorisation de la traversée de la localité
- la zone 50 km/h route des Marches/rue du Château
- l'assainissement au bruit
- l'achat des véhicules édilitaires
- la mise en œuvre des mesures PGEE

Subventions encore à recevoir concernant les investissements liés aux citerne et amenées d'eau des chalets, au complexe sportif, à la piscine et aux routes alpestres.

Remerciements à Christiane Oberson, Administratrice des finances, et son équipe pour la préparation des budgets communaux.

Préavis de la commission financière : favorable.

Approbation : ce budget est approuvé par main levée à l'unanimité.

4. PLANIFICATION FINANCIÈRE 2026-2030

Les résultats budgétisés ces dernières années influencent la marge d'autofinancement, négative. Les investissements nets comprennent notamment la projection des travaux de réalisation de l'extension de la nouvelle école jusqu'en 2029 (dernier grand projet supporté intégralement par la Commune). Par la suite, les dépenses seront plutôt d'ordre intercommunales avec l'intégration des coûts liés à l'agrandissement de la station d'épuration de Fulet, au centre sportif régional, aux homes médicalisés et au 4^{ème} cycle d'orientation de Vuadens, en partie déjà intégrés dans la planification.

Planification portée à la connaissance de la commission financière n'apportant pas de remarque particulière.



5. ASSOCIATION SECOURS SUD FRIBOURGEOIS - MODIFICATION DES STATUTS POUR APPROBATION

Les statuts ont été modifiés pour s'adapter aux besoins croissants et évolutions depuis 2013 au niveau de la gouvernance, du comité de direction, de l'organisation du service ambulancier et des modalités financières. La validation par les législatifs communaux est requise.

Approbation : cette modification est approuvée à main levée à l'unanimité.

6. DIVERS

6.1. PLANTES ENVAHISSANTES

Colonisation des berges et abords de la Sarine par deux espèces végétales envahissantes menaçant la biodiversité locale : « impatiante glanduleuse » et « renouée du Japon ». Durant l'année 2025, Pierre Ammann - citoyen brocois - a entrepris un travail considérable d'arrachage. Il est chaleureusement remercié pour son engagement volontaire et bénévole. Afin de poursuivre la lutte, la Commune organisera au printemps 2026 en collaboration avec la commission Senior+ une matinée d'action. Informations à suivre. Bienvenue aux volontaires !

6.2. PROJET D'EXTENTION DU FOYER LA ROSE DES VENTS

En 2019, le Réseau Santé et Social de la Gruyère a présenté une planification de rénovations et de nouvelles construction d'EMS pour l'ensemble du district de la Gruyère à l'horizon 2030. Le Foyer La Rose des Vents n'était pas concerné par des rénovations ou des projets d'extension à l'échéance 2030. Le retard pris sur le site de Pringy constraint d'accélérer l'adaptation du dispositif. C'est dans ce contexte que s'inscrit désormais le projet de mutualisation des EMS. Pour la Rose-des-Vents, cela signifie unir nos forces avec les autres établissements, tout en préservant notre identité et notre proximité avec la population brocoise. Une demande de crédit de CHF 340'000,- a été acceptée par l'Assemblée des délégués du 27 novembre dernier, afin d'initier un concours d'architecture pour une nouvelle bâtie avec une extension de 44 à 72 (voire 80) résidents, financée par le RSSG. Cette une proposition permettra de répondre aux besoins projetés à l'horizon 2035 et constitue un plan B par rapport à la situation bloquée par des soucis d'aménagement du territoire à Pringy.

La Commune de Broc, par l'intermédiaire de la commission de direction du Foyer, s'est penché sur l'état de notre Foyer. Une expertise a été effectuée et a démontré, entre autres, que celui-ci est très énergivore, les concepts d'isolation de l'époque n'étant plus du tout adaptés (exemple les contre-cœur sous les fenêtres). De plus, les chambres actuelles, notamment celles du 3ème étage, sous le toit, ne sont plus conformes. La première étape, à savoir l'étude de faisabilité s'est soldée par la conclusion qu'un nouvel établissement est la solution la plus économique, vu le montant estimé à investir à futur pour la réfection du bâtiment actuel. En se basant sur une demande de crédit de construction en juin 2029, une ouverture pour Noël 2031 est réaliste, dépendant de l'avancée des procédures du site de Pringy. Si celles-ci avançait plus vite que prévu, cette nouvelle construction pourrait alors attendre de 5 à 10 ans. Ce projet est une chance de consolider la place de la Rose-des-Vents dans le réseau des EMS gruyériens et d'assurer sa pérennité pour Broc et la région, tout en répartissant les charges sur toutes les communes. Dans le cadre de la planification de rénovations et de nouvelles construction d'EMS pour l'ensemble du district de la Gruyère à l'horizon 2030, le foyer brocois n'était concerné que par des rénovations ou d'extension. Le retard pris sur le site de Pringy (plan A) a contraint d'accélérer l'adaptation du dispositif.



L'Assemblée des délégués du RSSG a décidé de démarrer un concours d'architecture pour une nouvelle bâtie avec une extension de 44 à 72 (voire 80) résidents sur le site de Broc (plan B). Dépendant de l'avancée des procédures du site de Pringy et si le plan B est retenu, le début des travaux est envisagé pour l'année 2031.

6.3. PARC DU CHOCOLAT CAILLER

Les résultats de l'examen préalable des dossiers ont été retournés aux porteurs du projet. Des adaptations ont été apportées tout au long de cette année. Actuellement la Commune reçoit les dossiers obligatoires pour la mise à l'enquête publique. Après étude et validation par du service technique, le Conseil communal devra les approuver. Une séance d'information à la population sera organisée avant cette mise à l'enquête. La date sera communiquée en temps utile.

6.4. JEUNES CITOYEN-NE-S (MAJORITÉ CIVIQUE) 2025

Depuis 2022, tous les nouveaux habitants sont accueillis par les Autorités locales (Commune et Paroisse) lors d'un apéritif de bienvenue. Les jeunes ayant atteint leur majorité civique sont : Hassar Alsaraj, Léo Andrey, Bianca Maria Bacalhau Cravo, Romy Beluet, Dunia Bou Chakra, Célia Brisart, Matteo Castella, Newton Alexandre Correia Semedo, Bruna da Cunha Dias, Nair Filipa Da Silva Gomes Vendeirinho, Nathan Dafflon, Ludovic Daniel Fuhrer, Lia Gavallet, Ana Reina Gil, Luca Inteiro Constantino, Elvis Krasniqi, Pascale Lang, Anouck Leuenberger, Malick Liaudat, Paul Philippe Micheloud, Dorianne Pena, Mélanie Pereira dos Santos, Beatriz Pereira Gonçalves, Letícia Pereira Oliveira, Claire Perritaz, Julien Vito Ratano, Léa Leila Renaud, Orhan Salija, Stela Silva Ferreira, Artemji Sydorenko, Sandro Tafani, Corentin Tercier, Margaux Tomasini et Yannis Mao Tornare.

6.5. MUTATIONS AU SEIN DU PERSONNEL COMMUNAL

Départs : Katia Buchs (apprentie employée de commerce - obtention du CFC), Lucie Pasquier (apprentie employée de commerce - obtention du CFC), Susana Ribeiro (collaboratrice auprès de l'AES Timoun)

Arrivée : Jérémy Bramaz (apprenti employé de commerce – début de formation).

Remise du commandement des pompiers de la Compagnie de Broc – Bataillon Sud du Secours Sud fribourgeois au 1^{er} janvier 2026 : de Cap Cédric Dématraz à Plt Yves Dafflon.

6.6. VENTE DES SAPINS DE NOËL

Traditionnelle vente le samedi 13.12.2025, de 10h à 12h, au bâtiment des services communaux.

6.7. AVIS POUR LA PÉRIODE DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Fermeture de l'administration et des services communaux du lundi 22.12.2025 au vendredi 04.01.2026. Contacts en cas d'urgence : se référer à l'avis au pilier et sur le site www.broc.ch.

Gestion des déchets : ramassage des ordures ménagères et ouverture de la déchetterie de manière habituelle (www.broc.ch/habiter-et-vivre-broc/dechets).

6.8. PAROLE À L'ASSEMBLÉE

6.8.1. CONSTRUCTION D'UN NOUVEL HOME À LA PLACE DU FOYER « LA ROSE DES VENTS »

Muriel Cavin : famille voisine du site concerné, qu'en est-il de la faisabilité du projet en termes de hauteur de bâtiment en lien avec le plan d'affectation des zones et de l'impact sur la propriété privée achetée il y a seulement 3 ans ?



Claude Cretton : le projet sera mis à l'enquête et une révision du plan d'aménagement local a dernièrement modifié la hauteur de bâtiment dans ce secteur. S'agissant d'une question ayant trait à une parcelle privée, des renseignements pourront être donnés en aparté.

Eliane Kuchen : il est question de 2 ans de travaux pour le nouvel home, mais à partir de quelle date ?

Claude Cretton : à partir de 2029.

Jean-Marie Oberson : comment se passera l'intégration du foyer brocois dans le pot commun en termes de dettes ?

Chantal Overney (Directrice) : le foyer est franc de dette.

6.8.2. FENÈTRES DE L'AVENT

Eliane Kuchen : quand ont lieu les fenêtres de l'Avent cette année ?

Claude Cretton : cette manifestation organisée par le Conseil paroissial est organisée une année sur deux entre Broc et Botterens ; cette année c'est au tour de Botterens.

6.8.3. PONT DU MARTINET : CIRCULATION

François Remy : qu'en est-il de l'étude pour la rénovation du pont du Martinet actuellement fermé à la circulation, entravant les activités agricoles des exploitations de Broc-Fabrique ?

Claude Cretton : le dossier est en cours et fait partie intégrante du projet du parc du chocolat Cailler ; le pont sera à nouveau ouvert à la circulation.

6.8.4. PARCOURS DIDACTIQUE

William Horner : qu'en est-il de l'avancement de ce projet ?

Isabelle Sudan : ce projet est porté par Anim'Broc, une association de bénévoles, et devrait être inauguré à l'automne 2026.

6.8.5. INSTALLATION D'UNE ANTENNE 5G À LA RUE NESTLÉ 16

Chantal Delley : a-t-on des précisions de la pose de cette antenne ?

Claude Cretton : non, les travaux n'ont pas débuté.

Jean-Michel Devaud : le permis de construire a été délivré.

Claude Cretton : en effet, le Préfet a autorisé le projet.

6.8.6. CONCEPT DE STATIONNEMENT

Jean-Marie Oberson : est-ce possible d'avoir plus d'informations sur la prévision de parkings payants ?

Claude Cretton : le dossier est toujours en travail par le Conseil communal qui soumettra le dossier à l'Assemblée communale.

Philippe Blein : est-il prévu de rendre les places de parc payantes le dimanche car il est régulier qu'elles soient occupées par des gens de l'extérieur qui stationnent leur voiture à Broc pour ensuite quitter la localité ?

Claude Cretton : ce phénomène est connu et traité dans le cadre du dossier dudit concept.

Philippe Blein : est-ce que le dossier Mobul est toujours à l'étude pour Broc ?

Claude Cretton : Mobul ne couvre pas seulement le trafic des bus ; c'est une association de communes à buts plus larges dans le sens où les communes partenaires, dont Broc, peuvent profiter de subventions cantonales et fédérales. Cependant, le réseau Mobul ne s'étendra pas jusqu'à Broc suffisamment fourni en offre de transport.



Eric Santarossa : le projet de l'école est beau mais qu'en sera-t-il du stationnement des véhicules d'entreprise utilisant les parkings actuels surtout en soirée, le week-end et durant les périodes de vacances ?

Claude Cretton : ce phénomène est connu, examiné dans le concept et d'ailleurs vécu aussi dans d'autres localités.

6.8.7. AUGMENTATION DE LA POPULATION ET DES CHARGES

Jean-Michel Devaud : toutes les communes font le constat qu'il est difficile de trouver des solutions pour équilibrer les charges et les dépenses en raison de l'augmentation de la population. Quelles sont les solutions pour couvrir les coûts ? Serait-ce possible de présenter deux variantes des projections budgétaires : une plus optimiste et l'autre plus pessimiste au travers de la planification financière ?

Vincent Piccand : peut-on agir/intervenir au niveau de l'augmentation de la population et au niveau du nombre de véhicules à Broc ?

Claude Cretton : la proposition concernant les projections budgétaires peut être intéressante. La densification du territoire est sous haute tension car Broc est un village très attractif pour plusieurs raisons notamment les transports (liaison Broc-Bern). Il est difficile de freiner cette augmentation d'ailleurs aussi pour l'ensemble de la région de la Gruyère qui compte aujourd'hui environ 60'000 habitants visant les 85'000 dans quelques années. Pour ce qui est du nombre de véhicules, le Conseil communal travaille sur un concept de stationnement comme déjà évoqué.

6.8.8. GORGES DE LA JOGNE

Claudine Troutot : qu'en est-il de la fermeture des gorges ?

Denis Rime : le sentier sera toujours fermé en 2026 afin de poursuivre les études. Les dégâts sont considérables et coûteux. La question de la responsabilité des communes concernées est aussi examinée dans le cas d'une éventuelle réouverture.

6.8.9. PORTAIL DU CIMETIÈRE

Eric Santarossa : le portail du cimetière montre des signes de fatigue.

Claude Cretton : merci pour cette annonce, le point sera traité par la Commune.

Visualisation du film de l'Association régionale de la Gruyère sur la région et applaudissement à son terme par l'assistance.

REMERCIEMENTS AU TERME DE L'ASSEMBLÉE PAR LE SYNDIC

- aux membres du Conseil communal pour leur engagement, leur disponibilité et leur amitié ;
- aux Présidents et aux membres des différentes commissions communales ;
- à l'ensemble du personnel communal et de la STEP ;
- à la Responsable et au personnel du service des curatelles Haute-Gruyère ;
- à la Responsable et au personnel de l'AES Timoun ;
- au Directeur des écoles ainsi qu'au corps enseignant ;
- à la Directrice, la Présidente et à l'ensemble du personnel du foyer « La Rose des Vents » ;
- au Commandant des pompiers de la compagnie Broc, Secours Sud Fribourgeois ;
- à la Présidente de Paroisse et à son Conseil ;
- à la tenancière de l'Hôtel de Ville et son personnel pour la mise à disposition de la salle ;
- à toutes les personnes qui prennent une part active au bon fonctionnement de la collectivité.



Commune de Broc

Assemblée communale
du 9 décembre 2025

Le Conseil communal a le plaisir d'offrir le verre de l'amitié au café de l'Hôtel de Ville, à l'issue de l'Assemblée.

L'Assemblée est levée à 21h45.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE BROC

Le Syndic :

La Secrétaire :



Claude Cretton

Anette Cetinjanin-
Leuzinger

Provisoire